

Uashteshkuau Tipelitamun

Dépliant d'information
Français



Pourquoi *Uashteshkuau Tipelitamun*?

- *Uashteshkuau* signifie «il y a des aurores boréales» et *Tipelitamun* signifie «loi»;
- Le nom évoque les aurores boréales, symbole de lumière et d'espoir, et les enseignements des ancêtres qui guident les familles Pekuakamiulnuatsh.

À qui va s'appliquer *Uashteshkuau Tipelitamun* (chapitre 3)?

- Au moment de son adoption :
 - a. Pekuakamiulnuatsh (personne dont le nom figure sur la liste de bande de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh) et leurs enfants résidant à Mashteuiatsh;
 - b. Ilnu-auassatsh (personne de moins de 18 ans qui figure sur la liste de bande de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh ou un ilnu-auass éligible à figurer sur la liste de bande en attente de son statut) résidant au Saguenay-Lac-Saint-Jean.
- Plus tard : application progressive à tous les ilnu-auassatsh au Québec;
- En cas de questions quant à l'application de *Uashteshkuau Tipelitamun*, il sera possible de consulter l'accueil des Services Ka uashtenamatshetau.

Quels sont les objectifs de *Uashteshkuau Tipelitamun* (Chapitre 2)?

- Bien-être, sécurité, équilibre familial et réponse à l'ensemble des besoins de ilnu-auass et de sa famille;
- Soutien et accompagnement des familles Pekuakamiulnuatsh;
- Maintien de ilnu-auass dans sa famille et sa communauté.

Quels sont les droits, principes, valeurs et responsabilités les plus importants (Chapitres 4, 5, 6 et 7)?

- Priorité au bien-être, à la sécurité et à l'intérêt de ilnu-auass;
- Entraide, partage et engagement communautaire;
- Respect de la culture, de l'ilnu-aitun, de l'identité ilnu et du nelueun;
- Responsabilités partagées : parents, famille et communauté;
- Droit d'être entendu, consulté, accompagné et soutenu.

Qu'est-ce que les Services Ka uashtenamatshetau (Chapitres 8 et 9)?

- Ka uashtenamatshetau signifie «éclairer quelqu'un fortement», le nom évoque la mission de soutenir et d'accompagner les familles ainsi qu'à éclairer leur chemin vers la guérison;
- La fusion des Services de première ligne et de prévention et des Services de protection de la jeunesse;
- La Direction Ka uashtenamatshetau est responsable de l'application de la loi et d'offrir tous les services à l'enfance et la famille pour soutenir ilnu-auass et les familles Pekuakamiulnuatsh.

Dans quel type de situation l'application de *Uashteshkuau Tipelitamun* est obligatoire (Chapitre 9)?

- Situations de déséquilibre familial dans lesquelles les besoins de ilnu-auass ne sont pas répondus (art. 86):
 - ▶ Négligence grave;
 - ▶ Mauvais traitements psychologiques;
 - ▶ Exposition à la violence familiale,
 - ▶ Abus sexuels ou risque sérieux d'abus sexuels;
 - ▶ Abus physiques ou risque sérieux d'abus physiques;
 - ▶ Troubles de comportement sérieux.

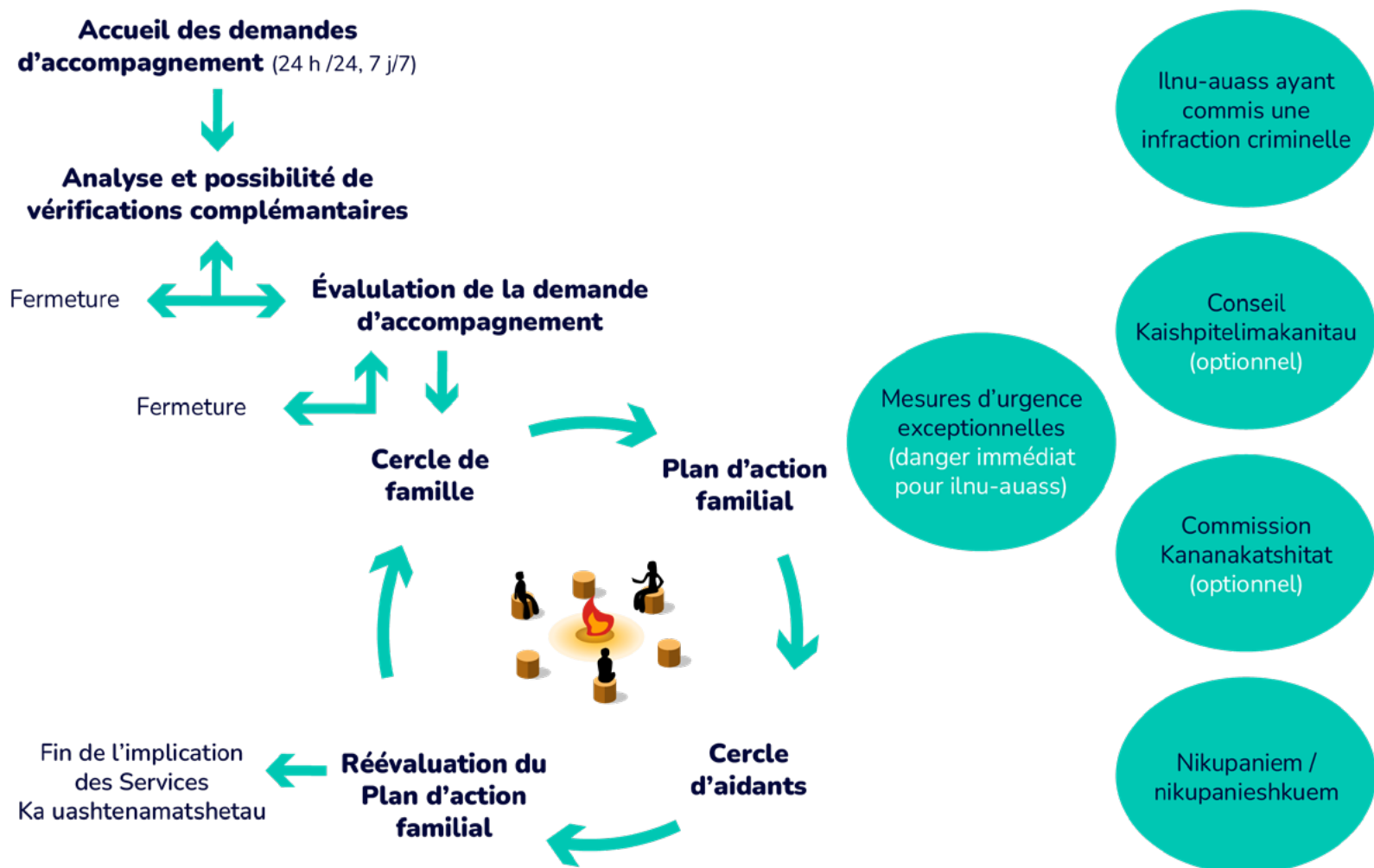
Qu'est qu'une demande d'accompagnement (Chapitre 9)?

- Demande effectuée à l'accueil des Services Ka uashtenamatshetau afin que la famille reçoive des services, du soutien et de l'accompagnement;
- L'accueil est accessible en tout temps, soit vingt-quatre (24) heures par jour et sept (7) jours par semaine;
- Considérant le principe de la responsabilité communautaire partagée, toute personne, y compris tout professionnel, qui a un motif raisonnable de croire que ilnu-auass se retrouve en situation de déséquilibre familial doit effectuer une demande d'accompagnement (art. 92);
- L'identité de la personne formulant une demande d'accompagnement est confidentielle (art. 95).

Quel est le fonctionnement de *Uashteshkuau Tipelitamun* (Chapitres 8 et 9)?

- Demande d'accompagnement à l'accueil des Services Ka uashtenamatshetau;
- Évaluation de la demande d'accompagnement;
- **Cercle de famille:** est responsable de prendre les décisions quant à la situation familiale, principalement quant au choix des mesures nécessaires au rétablissement de l'équilibre familial et quant à l'élaboration du Plan d'action familial (en collaboration avec le kupaniesh). Le Cercle de famille doit être mis en place dans les plus brefs délais (max. 30 jours);
- **Cercle d'aidants :** est responsable de soutenir et d'accompagner les familles ainsi que d'assurer le suivi du Plan d'action familial;

- **Réévaluation du Plan d'action familial** : cette réévaluation se fait en collaboration entre le Cercle d'aidants et le Cercle de famille au minimum à chaque saison. Le Cercle d'aidants se rencontre et formule une recommandation au Cercle de famille. Le Cercle de famille se réunit par la suite afin de rendre la décision finale quant à cette réévaluation;
- **Conseil Kaishpitelimakanitau** : est responsable de prendre les décisions en cas de désaccord dans les situations de déséquilibre familial, particulièrement quant aux mesures nécessaires au rétablissement de l'équilibre familial (remplace la Cour du Québec, chambre de la jeunesse);
- Voir le schéma suivant (les étapes obligatoires sont en gras, tandis que les étapes optionnelles sont en caractères réguliers):



À qui une famille peut-elle s'adresser si elle croit que ses droits ne sont pas respectés dans l'application de *Uashteshkuau Tipelitamun* (Chapitres 8 et 9)?

- À la Commission Kananakatshitat qui a notamment la responsabilité de recevoir et de traiter les insatisfactions ainsi que les plaintes et d'effectuer les enquêtes en lien avec *Uashteshkuau Tipelitamun*;
- Dans des cas exceptionnels, si ilnu-auass de quatorze (14) ans et plus ou l'un de ses parents est d'avis que la décision rendue par le Conseil Kaishpitelimakanitau est déraisonnable, une demande de révision peut être adressée à la Commission Kananakatshitat.

Documents numériques



Calendrier des consultations

Avril 2026						
Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
12	13	14	15	16	17	18 1
19	20	21	22	23	24 2	25
26	27	28	29 3	30		
Mai 2026						
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13 4	14	15 5	16
17	18	19	20	21	22	23

1 Cercle de lecture

Brunch, 9 h à midi.

2 Entretien avec professionnelle du domaine juridique

De 13 h à 20 h par teams ou téléphone. Prendre rendez-vous en appelant au : 418 275-5386, poste 1414.

3 Cercle de lecture

Souper, 17 h à 21 h.

4 Entretien avec professionnelle du domaine juridique

De 13 h à 20 h par teams ou téléphone. Prendre rendez-vous en appelant au : 418 275-5386, poste 1414.

5 Fin de la période de consultation

Vendredi 15 mai à midi.

Pendant toute la durée de la période de consultation, vous pouvez faire parvenir vos commentaires à gouvernance@mashteuiatsh.ca.